

ment. Contrairement à certains éditorialistes, j'estime que le Parlement devrait prendre congé, que nous devrions retourner parmi nos commettants et retirer les avantages découlant de quelques semaines passées hors de cet endroit. Mais je m'oppose énergiquement à l'idée de prendre un congé d'été sans avoir réglé la question des pensions des fonctionnaires retraités. La motion à l'étude a été rédigée de façon qu'il soit impossible d'en traiter avant le congé.

• (11.40 a.m.)

Je tiens à signaler que cette motion diffère quelque peu de celle qu'on présente d'ordinaire pour un congé dans une session du Parlement. Il est arrivé, bien entendu, que pareille motion soit présentée sans préavis, ce qui exigeait le consentement unanime. Le gouvernement avait raison de penser qu'il ne l'obtiendrait peut-être pas aujourd'hui, car je n'y aurais pas souscrit. En d'autres occasions, quand une motion a été inscrite au *Feuilleton* pour prévoir un congé, il y a eu consultations entre les leaders des partis à la Chambre. Je tiens à ajouter, monsieur l'Orateur, qu'il y a eu des consultations quant à la date de notre retour, soit le 25 septembre. Pour ma part, cette date me convient, je ne m'y oppose donc pas maintenant. Mais, contrairement aux autres fois, j'ai vu le texte de la motion pour la première fois hier à la fin du *Feuilleton des avis* dans les *Procès-verbaux* de mercredi.

Quand j'examine la motion, je vois qu'elle est rédigée de façon telle qu'une fois que le gouvernement a pris des dispositions pour que le Député de Son Excellence le Gouverneur général vienne donner la sanction royale aux lois de finance adoptées hier, rien d'autre ne peut être accompli à la Chambre des communes. Je proteste contre cette façon d'agir. Je proteste parce qu'on ne nous a pas consultés sur la forme de cette motion et je proteste très vigoureusement contre l'attitude du gouvernement au sujet du relèvement des pensions des fonctionnaires retraités.

J'ai l'intention, comme je l'ai dit il y a un instant, de proposer un amendement à cette motion, qui accepterait l'ajournement et le congé jusqu'au 25 septembre mais qui exigerait que l'on règle auparavant la question de la pension des fonctionnaires à la retraite.

Une voix: Chantage.

M. Knowles: Quelqu'un vient d'intervenir, mais je n'ai pas compris ce qu'il a dit.

Il a beaucoup été question aujourd'hui du fonctionnement du Parlement. L'un des moyens de le faire fonctionner au mieux, c'est de tenir ses promesses et de donner suite aux ententes. Le Parlement a été saisi d'une façon générale, depuis plus de deux décennies, de la question dont je parle, mais il l'a été de façon plus précise depuis plus d'un an.

Je n'entrerai pas dans tous les détails, car ce que j'en dis n'est que pour souligner le fait que je suis contre la motion, mais en réalité, après étude, le comité a, le 8 mai dernier, recommandé à l'unanimité de majorer les pensions des fonctionnaires retraités. Depuis, on nous a assurés ici à la Chambre une douzaine de fois que la question était assidûment étudiée. Il est interdit de parler des choses entendues à l'extérieur de la Chambre des communes, mais nous lisons les journaux et, il y a quelques semaines, il y avait des indications très nettes qu'on allait faire quelque chose avant l'ajournement d'été. On s'y était nettement engagé, mais nous voici maintenant au moment de prendre congé, et rien n'est fait.

Le président du Conseil du Trésor (M. Benson) tente de nous faire croire qu'il s'agit d'une question compliquée. Je ne puis accepter cela comme justification de l'incurie. Il a comme sous-ministre un des fonctionnaires les plus compétents de la fonction publique du Canada, un homme qui pourrait, en une nuit, rédiger une proposition propre à régler ce problème. De fait, il en avait été question il y a plusieurs années, sous l'ancien régime, et j'estime qu'on a eu tout le temps requis pour soumettre au Parlement une mesure traitant des pensions des fonctionnaires retraités.

Il est absurde de prétendre, comme le fait le président du Conseil du Trésor, que le gouvernement actuel a fait plus que quiconque pour les fonctionnaires de l'État. Cet argument n'est qu'une simple affirmation qui ne réfute aucunement l'objection que rien n'est fait à cette étape-ci de la session au sujet des pensions des fonctionnaires retraités.

Les députés à la Chambre ainsi que les libéraux dans les couloirs me disent que, si seulement j'attendais jusqu'à l'automne, les pensions seraient accordées et seraient rétroactives, alors de quoi me plaindrais-je? Monsieur l'Orateur, lorsque des gens attendent depuis des années et des mois, lorsqu'ils ont eu lieu de croire pendant des semaines